

Fin de partie pour Fenouillot de Falbaire

C'est le 17 germinal an VII de la République française, c'est-à-dire le 6 avril 1799, que Charles-Georges Fenouillot de Falbaire se décide à demander rendez-vous « au citoyen Treilhard, membre du directoire exécutif. » Il accompagne sa demande d'une série de doléances qui emplissent quatre grandes pages in-4°, lesquelles viennent d'être acquises par l'Institut et Musée Voltaire de Genève et sont désormais consultables sous la cote MS CE-22.

Peut-être est-il utile, avant toute chose, de rappeler qui est Fenouillot de Falbaire. Né à Salins, en Franche-Comté, en 1727, il obtient rapidement, grâce à l'entremise de Trudaine, un emploi dans les finances. Il se lance parallèlement dans la composition dramatique : son coup d'essai, de l'avis général, est d'ailleurs un coup de maître. Le drame en cinq actes et en vers intitulé *L'Honnête Criminel*, rédigé en 1767, est en effet directement inspiré de la *Poétique* de Marmontel : il narre l'histoire d'un jeune homme qui tente de dégager son père d'une fausse accusation et finit, en se livrant à sa place, par essuyer sept ans de galères. Succès, donc, mais succès de province. La pièce est jouée à peu près partout en France, et même jusqu'à Versailles où la Reine Marie-Antoinette donne l'ordre, en 1778, de la faire représenter : mais il faut attendre les débuts de la Révolution pour qu'elle soit produite à Paris. Le 4 janvier 1790, après vingt-trois ans de patience, *L'Honnête criminel* obtient enfin « le plus brillant succès. » Etienne et Martainville, les auteurs de la célèbre *Histoire du Théâtre-Français*, ne tarissent pas d'éloges : la pièce est « écrite en vers, souvent très heureux ; les situations en sont attachantes ; elle fait couler de douces larmes et, en admettant le genre des drames, il faut convenir que celui-ci est un des meilleurs qui aient paru sur le théâtre. » Elle était de surcroît servie par les meilleurs acteurs du Français : « Saint-Phal rendit, avec beaucoup de sensibilité, le rôle du jeune galérien ; les autres le furent par Molé et M^{lle} Contat.¹ »

Fenouillot de Falbaire s'était entretemps fait connaître par deux pièces respectivement mises en musique par Philidor et Grétry. La première, qui est une pastorale en trois actes, s'intitule *Le Premier Navigateur*, et, suite à une sombre affaire de plagiat, n'a pu connaître les honneurs de la représentation ; la seconde, plus heureuse, a pour titre *Les Deux Avides*, « comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes. » Grimm, qui la trouve exécration, se livre, dans sa *Correspondance littéraire*, à une véritable exécution : « Cette pièce n'a réussi ni à la Cour, ni à Paris. On a même pris ici les choses au grave, et il y a un déchaînement effroyable contre le pauvre

¹ Etienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Français, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la réunion générale*, Paris, an X – 1802, tome I, p. 67.

poète. Hélas ! ce pauvre Fenouillot n'a qu'un malheur et un tort, c'est d'être un peu bête... Quand un homme est atteint et convaincu de ce mal, il n'est pas juste de lui chercher chicane, ni d'attaquer son cœur, qui est innocent et sec comme le fond de son puits. » La comédie est d'ailleurs, de tous les genres dramatiques, celui qui convient le moins à Fenouillot : « Notre pauvre poète a voulu faire une farce : c'est le genre qui exige le plus de verve et de folie, et il n'y a pas dans toute sa pièce le mot pour rire, pas un trait plaisant ; elle est d'une tristesse mortelle, on en sort le cœur navré. » Quant à Grétry, il a « pensé être entraîné par la chute de M. de Falbaire ; ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a soutenu son poète en l'air sur un immense précipice ; il doit en avoir le bras fatigué.² »

Les autres productions de Fenouillot confirment malheureusement le jugement de Grimm. *Le Fabricant de Londres*, drame en cinq actes et en prose, joué pour la première fois à Paris le 12 janvier 1771, connaît une chute retentissante : « Au cinquième acte, lorsqu'on vint annoncer la banqueroute du fabricant, un plaisant du parterre s'écria : *J'y suis pour vingt sous* (prix de son billet). Il n'en fallut pas davantage pour faire tomber la pièce, que l'auteur retira le lendemain³ » ; *L'Ecole des mœurs* ou *Les Suites du libertinage*, drame en cinq actes et en vers créé en 1776, ne connaît aucun succès, malgré une tentative de reprise, sous la Révolution ; *Les Jammabos* enfin, tragédie en cinq actes qui pouvait attirer le public par son exotisme (l'action se situe au Japon), sont rapidement oubliés. Restent quelques productions poétiques dont les frères Michaud règlent rapidement le sort (« on ne peut rien imaginer de plus médiocre⁴ ») et plusieurs écrits théoriques dont Fenouillot pensait, mais à tort, qu'ils pouvaient lui assurer une forme de consécration.

La lettre du 6 avril 1799 que nous présentons ici est une longue plainte : Fenouillot s'estime lésé et demande réparation. L'écrivain rappelle d'abord que La Revellière-Lépeaux, ancien membre du directoire exécutif, averti de la « position désastreuse où [il] avait réduit la révolution », s'était empressé « de manifester envers [lui] les sentiments les plus favorables. » Fenouillot avait ainsi été promu « commissaire du gouvernement près le théâtre de l'Odéon », où il a d'ailleurs accompli, précise-t-il, « un travail suivi très considérable ». Intervient alors la question financière : « Le directoire s'était réservé de fixer mon traitement ; mais cette fixation n'ayant point encore eu lieu huit mois après, je me trouvai alors au moment de manquer absolument de tout. Je fus donc forcé, le 26 brumaire dernier [16 novembre 1798], de présenter à cet égard un nouveau mémoire ; et j'y demandais en même temps que mon titre et mes fonctions

² Grimm, *Correspondance littéraire*, décembre 1770, édition de Maurice Tourneux, Paris, Garnier, 1879, tome IX, p. 190-191.

³ *Biographie universelle, ancienne et moderne* [des frères Michaud], Paris, 1855, tome XIII, p. 340.

⁴ *Ibid.*, p. 341.

fussent étendus aussi au théâtre de la République ; ce qui, n'entraînant aucune augmentation de dépense, était réclamé par l'identité d'objet, par le bien de la chose, et par une multitude de raisons précédemment déduites dans mon rapport général du 27 messidor an 6 [15 juillet 1798], et autres pièces subséquentes. » Après avoir reçu deux mille quatre cents francs à titre d'acompte sur les émoluments qui lui sont promis, Fenouillot accepte une mission lointaine, « à condition de conserver ma place, dans laquelle on ne me suppléerait que *par intérim*. J'en reçus l'assurance ; je partis ; ma mission m'a tenu trois mois en voyage ; et le Ministre, à mon retour, me témoignant être content de la manière dont je l'avais remplie, m'a dit *que je l'avais fait, comme tout ce que je faisais, avec soin.* »

Pourtant, quelle n'est pas la surprise de notre homme lorsqu'il constate, à son retour, que d'une part le théâtre de l'Odéon est en cendres (il a brûlé la veille) et que sa place, malgré les assurances reçues, a d'autre part été donnée à un autre : un citoyen Mahérait a en effet été nommé « non seulement pour [l]e remplacer *par intérim* près de ce théâtre, mais encore pour être, *près celui de la république, commissaire du gouvernement, avec huit mille francs de traitement.* » Le ton de Fenouillot se fait grinçant : « On m'a dit en même temps *qu'on me chercherait une place, que j'en cherchasse moi-même* ; et c'est m'annoncer assez que je ne dois plus compter sur la mienne. » Suit une protestation désabusée : « Ainsi donc, citoyen directeur, tandis qu'au milieu des froids les plus excessifs, je servais utilement le gouvernement dans la mission ambulante qu'il m'avait confiée, on se prévalait ici de mon absence, on en mettait le temps à profit pour préparer mon déplacement, ma suppression, et me faire supplanter par un nouveau venu. Quelles sont donc les raisons qui justifieraient une pareille opération ? »

Il faut, pour répondre à la question de Fenouillot, revenir dans le temps. Rappelons d'abord que les soubresauts de la Révolution n'avaient pas ménagé la Comédie-Française, tour à tour déplacée, dépecée et, sur le plan artistique, quelquefois même dépassée. L'épisode le plus critique de cette période troublée reste bien sûr l'enfermement d'un bon nombre de comédiens (à savoir les anciens « noirs », plutôt hostiles à la Révolution, et qui étaient restés au théâtre de l'Odéon, siège de la Comédie, tandis que les « rouges », favorables aux idées nouvelles, étaient allés s'établir rue de Richelieu). En 1797, la situation est encore des plus confuses, et l'on compte non plus deux, mais trois théâtres-français : le théâtre de la rue de Louvois, dirigé par Mlle Raucourt, ancienne camarade de la troupe, qu'Etienne et Martainville nomment la « troisième branche languissante d'un arbre jadis si vigoureux⁵ » ; le théâtre Feydeau, où un nommé Sageret, personnage louche, avait attiré, à force d'argent, d'anciens camarades du Français ; et enfin le

⁵ Etienne et Martainville, *op.cit.*, tome I, p. 19.

théâtre de la République, rue de Richelieu, où évolue toujours Talma. On peut aisément imaginer la confusion engendrée par une telle situation, laquelle se trouve encore aggravée par plusieurs événements : réouverture, le 19 germinal an V [8 avril 1797], de la salle de l'Odéon, grâce à l'entremise d'un certain Dorfeuille, ancien comédien⁶ ; fermeture du théâtre de la rue de Louvois, après le 18 fructidor ; mainmise de Sageret sur le théâtre de la République, dont il devient locataire et qu'il fait rénover par Moreau, puis sur le théâtre de l'Odéon ; augmentation considérable des appointements des comédiens, lequel met en péril tout l'édifice ; mutations de plus en plus rapides de la scène politique, sur lesquelles nous reviendrons.

Sageret, à la fin 1798, a tous les atouts en main. Il invente un « système » susceptible de lui garantir une exploitation simultanée de ses trois théâtres. On assiste alors, au cœur de Paris, à un ballet des plus surprenants : « les comédiens changeaient tous les deux jours de quartier ; il arrivait même quelquefois qu'ils jouaient le même soir dans les deux salles [Odéon et Théâtre de la République], et qu'aussitôt la première pièce finie à l'un, ils étaient obligés de prendre la poste pour arriver à l'autre avant que la seconde fût commencée.⁷ » Les comédiens commencent dès lors à se plaindre, les spectateurs désertent les salles, les finances s'effondrent : « écrasé par des frais énormes, obligé de faire des emprunts considérables pour payer ses acteurs, poursuivi par une légion d'huissiers », Sageret connaît bientôt le même sort que les pièces de Fenouillot de Falbaire : il chute. L'Odéon seul résiste à l'orage : « dès longtemps les acteurs s'étaient affranchis du joug d'un administrateur qui s'emparait de leurs recettes pour remplir ses engagements particuliers ; ils avaient formé entre eux une société et, assez heureux pour rencontrer un ouvrage d'un genre tout à fait nouveau, ils avaient longtemps attiré tout Paris à leur théâtre.⁸ »

Leurs camarades du Théâtre de la République ne sont pas si heureux, qui se voient proposer par Sageret une réduction drastique de leurs émoluments. Ils signent alors une pétition qu'ils envoient au ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau. Le directoire se doit d'intervenir. Il nomme le fameux Jean-François René Mahéault, professeur à l'école centrale du Panthéon, avec le titre de « commissaire du gouvernement près le Théâtre de la République. » Connu pour son esprit conciliateur, Mahéault vérifie les comptes de Sageret, qui finit par jeter l'éponge. Plusieurs voix se font entendre, qui demandent que l'Odéon entre également dans les attributions du nouveau commissaire. Celui-ci tente de régler la délicate question des déficits de Sageret lorsque, le 28 ventôse an VII [18 mars 1799] au matin, l'Odéon brûle. Simple accident ? Acte criminel ? La question reste en suspens. Les tractations n'en suivent pas moins leur cours et,

⁶ Dorfeuille cèdera assez rapidement l'Odéon à ses deux associés, Lepage et Leclerc, lesquels ouvrent leur saison avec *Adélaïde du Guesclin*, de Voltaire. Le Théâtre-Français de la rue de Louvois programme quant à lui *Tancrède* dès le 26 messidor [14 juillet] puis *Zaïre* le 20 thermidor [7 août].

⁷ *Ibid.*, tome IV, p. 137-138.

⁸ *Ibid.*, tome I, p. 157.

le 11 prairial an VII [30 mai 1799], s'ouvre, avec une troupe enfin unifiée, le Théâtre-Français de la République⁹.

Ces quelques éclaircissements une fois établis, retenons le ton quelque peu pathétique de la lettre qui va suivre et qu'il faut lire comme un témoignage des difficultés rencontrées par le Théâtre-Français sous le Directoire –difficultés qui ne seront d'ailleurs, comme on sait, résolues que très tardivement, une fois l'Empire proclamé.

François JACOB
Institut Voltaire, Genève

⁹ Encore ne l'est-il pas complètement, et bien des points restent en attente. Il faudra, pour définitivement éclaircir la situation, les fameux décrets de Moscou.

Demande d'un rendez-vous
Théâtre de l'Odéon, et de la République

Paris, le 17 germinal an 7 de la république française

Le commissaire du gouvernement près le théâtre de l'odéon,
Au citoyen Treilhard, membre du directoire exécutif.

Citoyen directeur,

Je viens de remplir une mission au sujet de laquelle je désirerais avoir l'honneur de vous entretenir pour quelque chose même qui vous concerne, et je vous prie d'avoir la bonté de me faire marquer le jour et l'heure où vous voudrez bien me recevoir.

Cependant je ne crois pas devoir l'attendre pour vous parler d'un autre objet qui m'est personnel, sans être étranger à la chose publique, puisqu'il intéresse le gouvernement, dont la justice serait compromise et les intentions trompées. Vous n'étiez point encore au directoire, lorsqu'informé par le citoyen Réveillère-Lépaux de la position désastreuse où m'avait réduit la révolution, il s'empessa de manifester envers moi les sentiments les plus favorables. J'ose espérer, citoyen directeur, que vous les partagerez aujourd'hui, et vous réunirez avec vos collègues pour réparer à mon égard ce qui ne peut être évidemment que l'effet d'une erreur. Vous allez en juger.

Je suis, depuis un an, commissaire du gouvernement près le théâtre de l'odéon, et j'ai fait en cette qualité un travail suivi, très considérable. Le directoire s'était réservé de fixer mon traitement ; mais cette fixation n'ayant point encore eu lieu 8 mois après, je me trouvai alors au moment de manquer absolument de tout. Je fus donc forcé, le 26 brumaire dernier, de présenter à cet égard un nouveau mémoire ; et j'y demandais en même temps que mon titre et mes fonctions fussent étendus aussi au théâtre de la République ; ce qui, n'entraînant aucune augmentation de dépense, était réclamé par l'identité d'objet, par le bien de la chose, et par une multitude de raisons précédemment déduites dans mon rapport général du 27 messidor an 6, et autres pièces subséquentes.

Le Ministre de l'intérieur, à qui ce mémoire fut renvoyé avec une grande marque d'intérêt, me fit aussitôt, vu l'extrême urgence de mes besoins, donner provisoirement 2400 francs, et il énonça expressément, dans son ordonnance du 11 frimaire an 7, que c'était *acompte du traitement qui devait m'être réglé par le directoire exécutif*.

Il me proposa, en même temps, une mission que j'acceptai, *à condition de conserver ma place*, dans laquelle on ne me suppléerait que *par intérim*. J'en reçus l'assurance ; je partis ; ma mission m'a tenu trois mois en voyage ; et le Ministre, à mon retour, me témoignant être content de la manière dont je l'avais remplie, m'a dit *que je l'avais fait, comme tout ce que je faisais, avec soin*.

Cependant, en arrivant ici, j'ai appris à la fois, et que l'odéon était brûlé de la veille, et que, quelques décades auparavant, le cⁿ *Mahérait* avait été nommé non seulement pour me remplacer *par intérim* près de ce théâtre, mais encore pour être, *près celui de la république, commissaire du gouvernement, avec huit mille francs de traitement*. On m'a dit en même temps *qu'on me chercherait une place, que j'en cherchasse moi-même* ; et c'est m'annoncer assez que je ne dois plus compter sur la mienne.

Ainsi donc, citoyen directeur, tandis qu'au milieu des froids les plus excessifs, je servais utilement le gouvernement dans la mission ambulante qu'il m'avait confiée, on se prévalait ici de mon absence, on en mettait le temps à profit pour préparer mon déplacement, ma suppression, et me faire supplanter par un nouveau venu. Quelles sont donc les raisons qui justifieraient une pareille opération ? Comparez ses titres et les miens.

Avant la circonstance actuelle, je n'avais pas l'honneur de connaître le cⁿ *Mahérait* ; et tout ce que j'ai pu en apprendre depuis mon retour, c'est qu'il est ici *professeur à une école centrale, de plus employé dans les bureaux du Ministre de l'intérieur* ; et que ces deux places ensemble lui valent un revenu annuel de *Six mille francs, avec un logement*.

Moi, je n'ai absolument plus rien, et j'avais 20 mille francs de revenu avant la révolution. Elle m'a successivement tout ravi, sans que je lui sois resté moins attaché. Ses principes ont toujours été dans mon cœur, et, depuis plus de 30 ans, parlent dans tous mes ouvrages, presque tous proscrits sous l'ancien régime. J'ai l'honneur, citoyen directeur, de vous en envoyer l'exemplaire ci-joint. Mon fils aîné a, dans l'Inde en 1794, combattu les Anglais sur le Dugay-Trouin où il était lieutenant, fut pris après un combat sanglant, et a longtemps été prisonnier à Pondichéry. Mon second fils est présentement dans l'artillerie, à l'armée d'Allemagne, où il alla volontairement l'année dernière. La mobilisation de la dette nationale, m'enlevant encore *six mille francs de rente*, venait de combler ma ruine et me laissait sans ressource, quand le directoire, en étant instruit, témoigna pour moi les intentions les plus favorables et me nomma de suite à la

place que dès lors j'occupe près l'Odéon. J'étais au moment de manquer du nécessaire, il y a 4 mois, quand, pour la première fois, je reçus *un acompte sur le traitement qui devait m'être réglé en conséquence*, et, s'il ne l'est pas incessamment, je vais me retrouver dans la même situation.

D'après ce court parallèle, susceptible de bien d'autres développements, vous pouvez, citoyen directeur, juger entre le cⁿ Mahérait et moi ; vous pouvez voir si je dois lui être sacrifié en aucun temps, et surtout à l'instant même où j'ai lieu de m'attendre à être encore récompensé de la mission que je viens de remplir à la satisfaction du gouvernement.

On m'a dit *qu'on me chercherait une place*. J'y consens, si c'est pour que j'en aie *deux*, comme le cⁿ Mahérait : mais il en aurait *trois*, si on lui donnait encore la mienne, et je demande à la garder, parce que, indépendamment de tous les titres rapportés ci-dessus, elle me convient mieux par la nature de ses fonctions et de son objet. Le cⁿ Mahérait ne s'est jamais occupé particulièrement de l'art dramatique, ou du moins n'y a encore rien fait qui soit connu du Public ; et moi, outre mes pièces, j'avais, dès le 28 frimaire de l'an 4, adressé au ministre Bénézech un grand *mémoire de l'organisation et l'administration générale des théâtres*. Mon plan, mes vues, mes projets à cet égard, eurent, en l'an 6, l'approbation de plusieurs membres du directoire, le citoyen Revellière-Lépaux, et le Ministre actuel de l'intérieur. Ce Ministre lui-même n'a pas cessé dès lors de me faire aussi des promesses flatteuses et de me marquer des dispositions favorables, entièrement conformes à celles du directoire. Or, comme l'opération contre laquelle je réclame les contredirait toutes également, il est évident qu'elle n'est qu'une erreur, qui sera réparée aussitôt que connue.

Votre collègue Revellière-Lépaux a bien voulu se charger de présenter pour moi à cet égard un mémoire au directoire et j'espère, citoyen directeur, que vous voudrez bien l'y appuyer. Son résumé, auquel je me réfère plus particulièrement, est aussi simple que juste. Le voici.

Le gouvernement paraît ne vouloir et même ne pouvoir pensionner ici qu'*un seul grand théâtre français*, qui va être celui *de la république, rue de la loi*. Mais, quel que soit jamais et son nom et son emplacement, dans quelque salle que les artistes puissent être successivement transportés, ce théâtre *pensionné* sera toujours *le seul théâtre français vraiment national*, celui où le gouvernement dont il recevra les bienfaits, devra exercer plus particulièrement une influence active, une autorité et une surveillance continuelles ; *et c'est près de celui-là que je demande à continuer de rester toujours attaché en ma qualité de commissaire du gouvernement*.

La priorité de mon titre, mon âge, mes pièces de théâtre qui, par leur but politique et moral, ont pu influer utilement sur l'esprit public, mon travail dans la partie administrative de l'art dramatique, mes services dans d'autres administrations importantes, mes pertes accumulées, ma ruine totale uniquement causées par la révolution, les promesses réitérées du Ministre de l'intérieur et les intentions bien prononcées du directoire pour m'en dédommager, enfin mon inaltérable attachement au gouvernement actuel, la dernière mission que je viens encore de remplir à la satisfaction, tous ces droits incontestables doivent aujourd'hui, pur l'objet dont il s'agit, m'assurer la préférence sur le cⁿ Mahérait, en me faisant régler *le même traitement de huit mille francs*, attribué à une place semblable, qu'on vient tout nouvellement de créer pour lui qui en avait déjà deux. Il pourra, si on le juge à propos, n'en pas moins conserver celle-ci, mais en ne l'exerçant, pendant ma vie, que près du théâtre *non pensionné*, et c'est la seule modification, le seul changement que je propose d'apporter à l'arrêté récemment pris en sa faveur.

Tel est, citoyen directeur, la juste réclamation que je me hâte de recommander à votre justice et à vos bontés, en attendant le rendez-vous que je vous prie de m'accorder.

Salut et respect.

Fenouillot-Falbaire, rue Helvétius, vis-à-vis la rue Vildot, n°562.